

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 06 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 06 avril, à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis COLIN, maire.

Etaient présents : MM. Stéphane COING-BELLEY, Michel MURDINET, Jean-Guy DREVETON, Philippe DESPESSE, Alain BOUCAUT, Hédi SLIM, Géraldine PONCET, Camille VRIGNAUD, Laura LAMBERT.

Absents excusés : MM Olivier Aubry a donné pouvoir à Stéphane COING-BELLEY, Sébastien Coing-Roy a donné pouvoir à Géraldine PONCET, Benjamin Guinot a donné pouvoir à Philippe DESPESSE, Thibaut Defrance a donné pouvoir à Hedi Slim, Cécile Repillet a donné pouvoir à Jean-Guy Drevetton.

Secrétaire : M. Stéphane Coing-Belley a été nommé secrétaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU

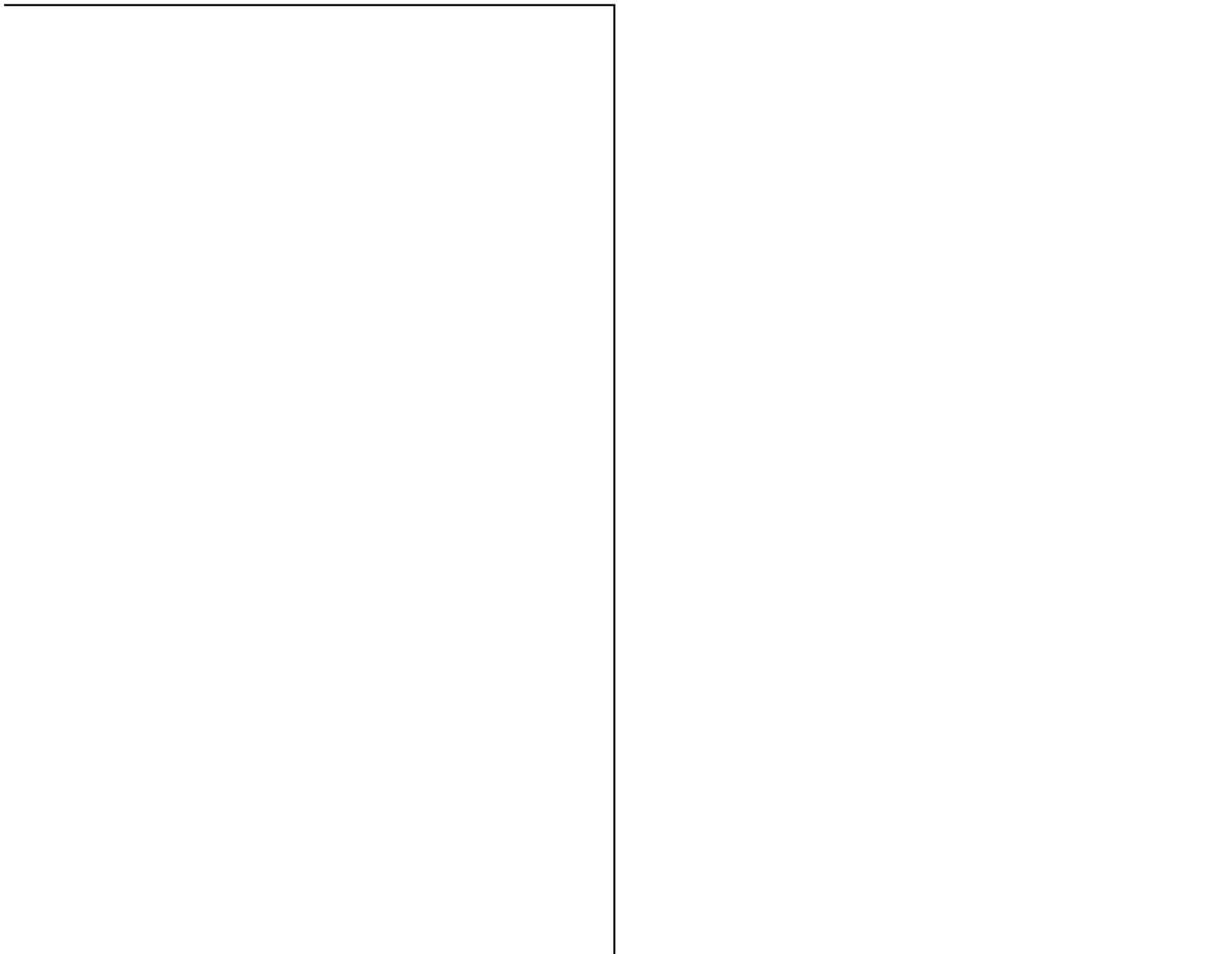
Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 02 mars 2021 avec 9 voix Pour.

2/ PROJETS 2021

Présentation des projets INVESTISSEMENT 2021 et futurs

- Plan ECOLES 1 – devis signés
 - CHARPENTE – Société Chorot Charpente avec 63 585€ HT
 - MENUISERIES - PORTES – Société Rousset avec 17 896€ HT
 - MENUISERIES – FENETRES – Société Blanc-Gonnet avec 7 060€ HT
 - ELECTRICITE – Société Llorens pour 6 233,90€ HT
 - VMC - Société Llorens pour 8 402,41€ HT
 - BLOC SECOURS - Société Llorens pour 1 495,09€ HT

- Les Siallières
- Entrée Village
- Bâtiments



COMMUNE DE MONTAUD

3/ Taux taxes foncières 2021

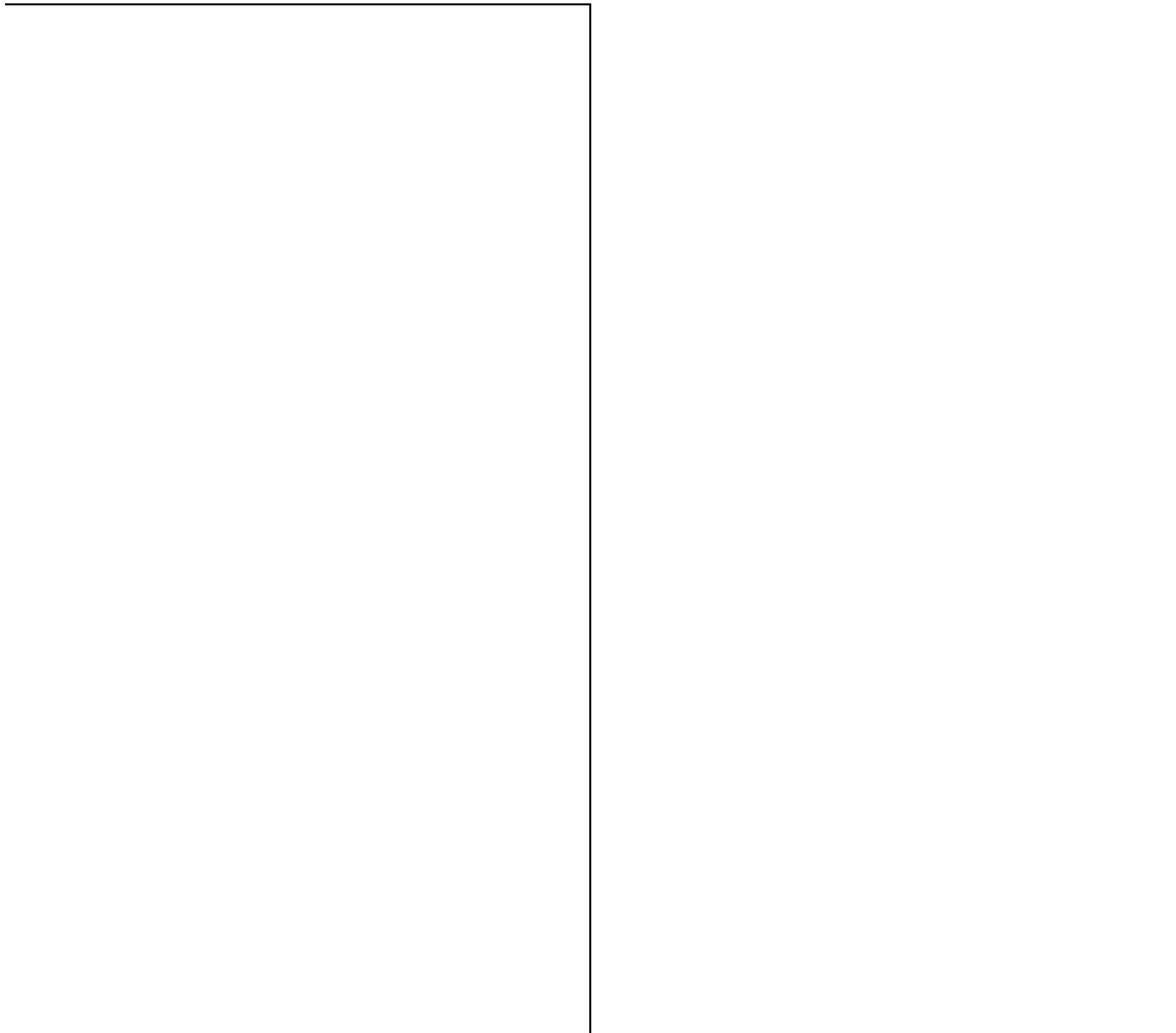
Monsieur Boucaut, adjoint aux finances présente un tableau concernant l'évolution des taux d'impôts depuis 15 ans ainsi que son analyse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après vote avec 13 Pour et 2 abstentions

Décide le maintien des taux de 2020, à savoir :

Taxe foncière propriétés bâties : 9%

Taxe Foncière propriétés non bâties : 40%



4/ Budget primitif 2021

À la suite du travail de la commission finances et au vu des derniers éléments obtenus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 15 Pour

VOTE le Budget Primitif 2021 qui se résume ainsi :

Section de Fonctionnement :

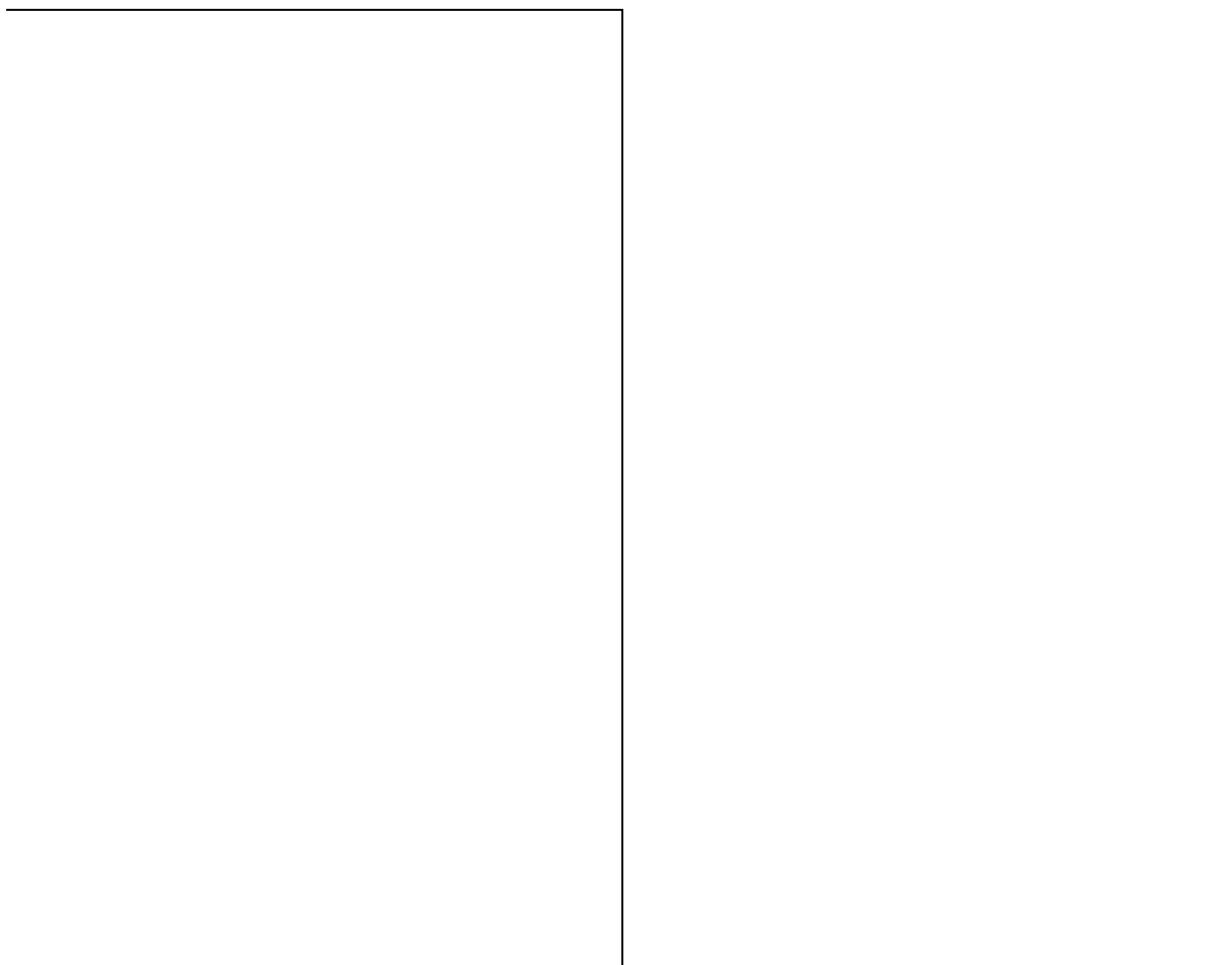
Dépenses : 530 902€

Recettes : 530 902€

Section d'Investissement :

Dépenses : 561 795,01€

Recettes : 561 795,01€



COMMUNE DE MONTAUD

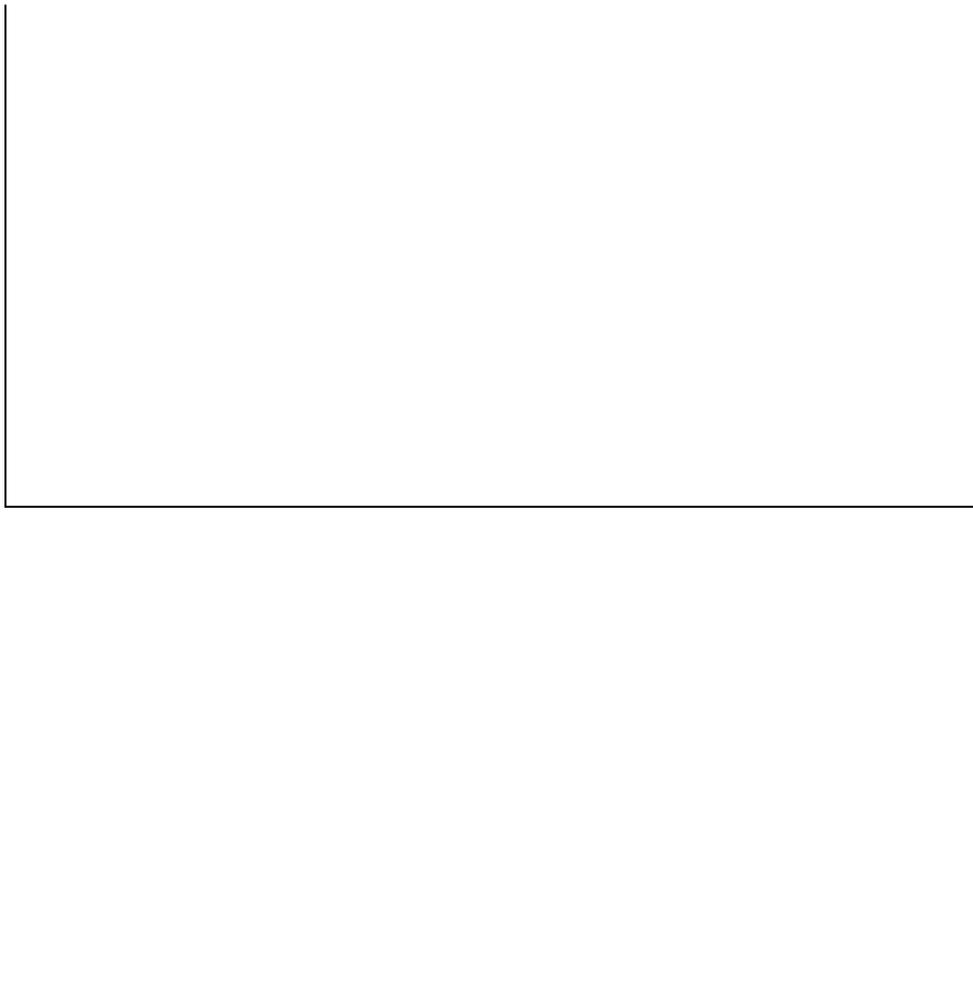
5/ Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Lors de l'approbation du Compte administratif 2020, un excédent de fonctionnement de 119 739,74 € a été dégagé.

Il convient d'en décider son affectation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Considérant les différentes dépenses à engager,
Après vote avec 15 Pour

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 d'un montant de **119 739,74 €** au compte 1068, section d'investissement pour la totalité.



6/ Acquisition parcelle La Combe

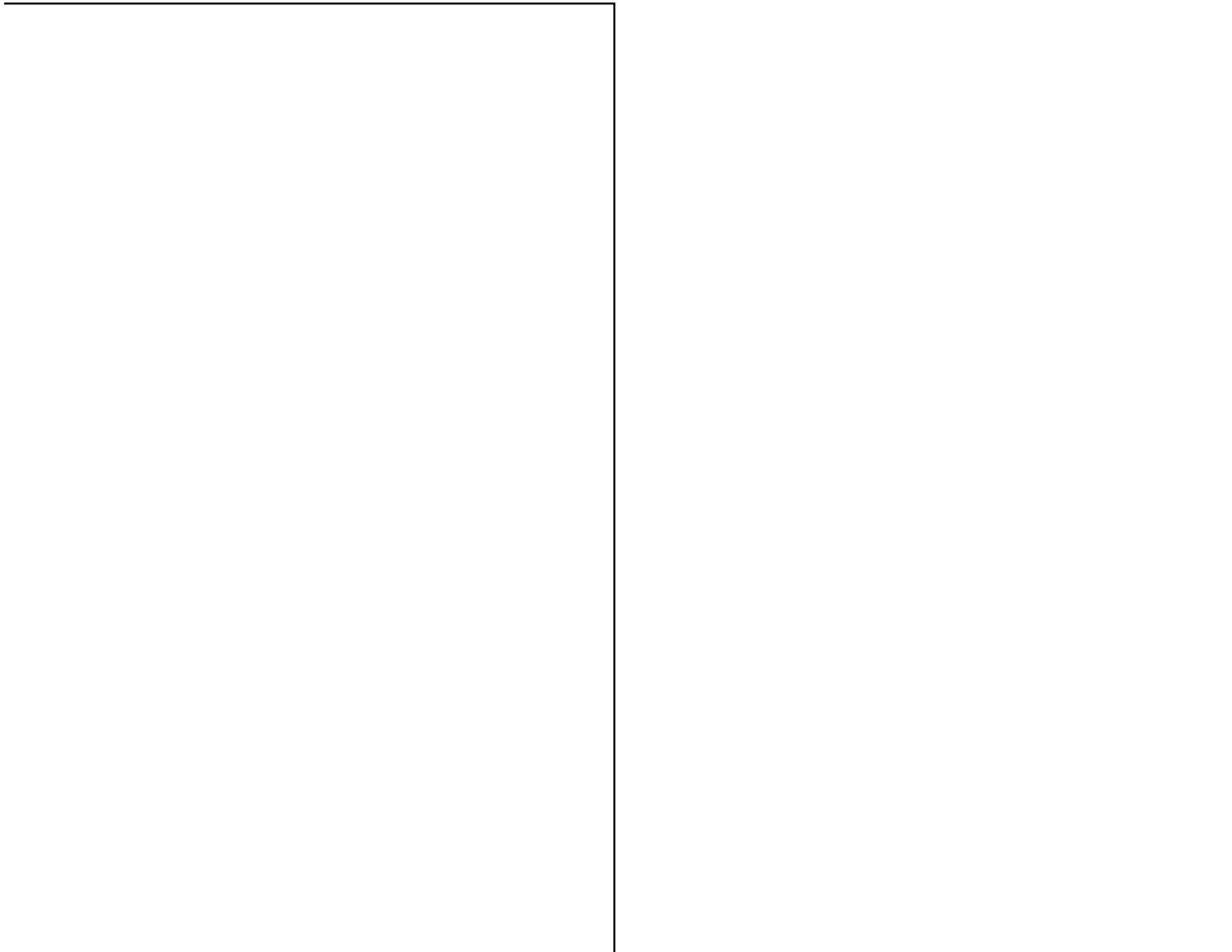
Monsieur le Maire INFORME le Conseil municipal de la vente du terrain de Monsieur Thierry Coing-Gillet-Daguet. Lors du bornage et du découpage de ses parcelles, il a été mis à jour que la parcelle empiète sur la voie communale de La Combe.

Le propriétaire propose de rétrocéder, à la Commune, la parcelle délimitée et supportant la voirie, à titre gratuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après vote avec 15 Pour

1/ DECIDE l'acquisition de cette parcelle – à titre gratuit -

2/ DECIDE de procéder à l'établissement d'un acte administratif et de nommer comme notaire M. Michel Murdinet.



COMMUNE DE MONTAUD

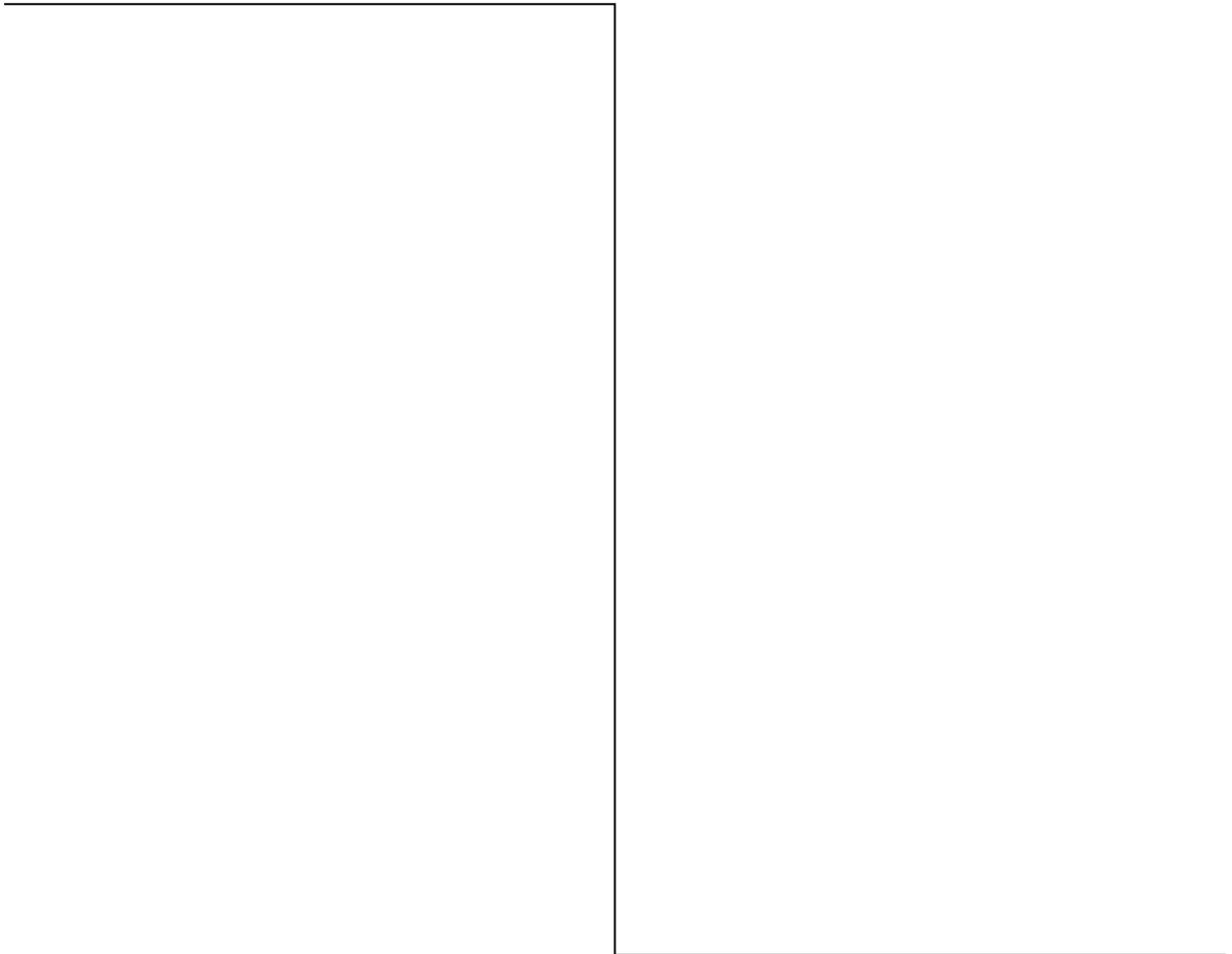
7/ SMVIC - APPROBATION STATUTS

Monsieur Philippe Despesse adjoint à la Communauté de Communes DONNE connaissance de la proposition de modification des statuts.

Après en avoir pris connaissance,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 1 Pour et 2 abstentions

DECIDE d'approuver Les modifications proposées par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.



8/ SMVIC - CONVENTION GROUPEMENT ACHATS

La commune participe depuis 3 ans au groupement d'achats mis en place par Saint-Marcellin Il s'agit de marchés groupés. A ce jour, pour la Commune de Montaud, cela concerne les vérifications obligatoires :

- Jeux Ramées et école,
- Extincteurs,
- Installations électriques

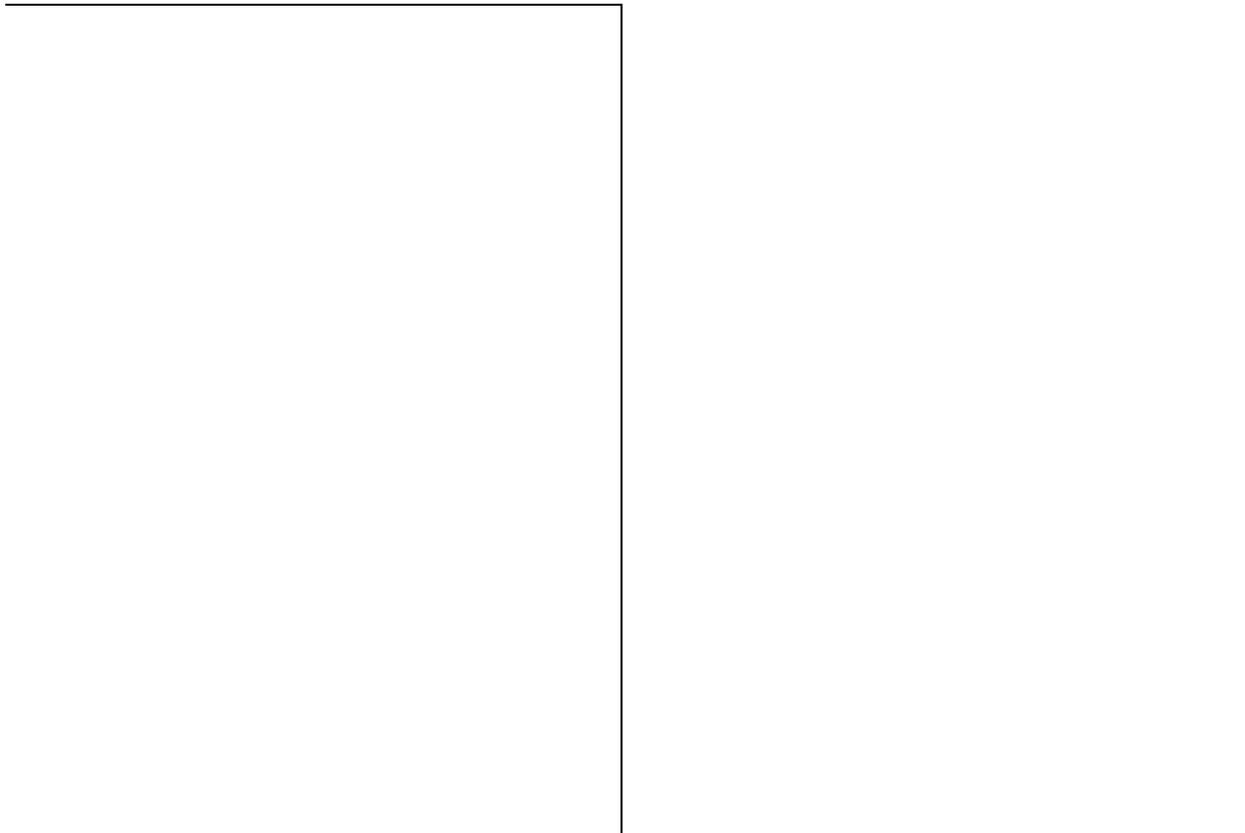
Les marchés se terminent fin 2021, il convient de relancer un appel d'offres et Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté propose aux communes d'adhérer à cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après vote avec 15 Pour

ACCEPTE la présente convention,
AUTORISE le Maire à signer le document,

DECIDE de nommer un titulaire et un suppléant pour participer à l'ouverture des plis :

- Titulaire : Murdinet Michel
- Suppléant : Despesse Philippe



COMMUNE DE MONTAUD

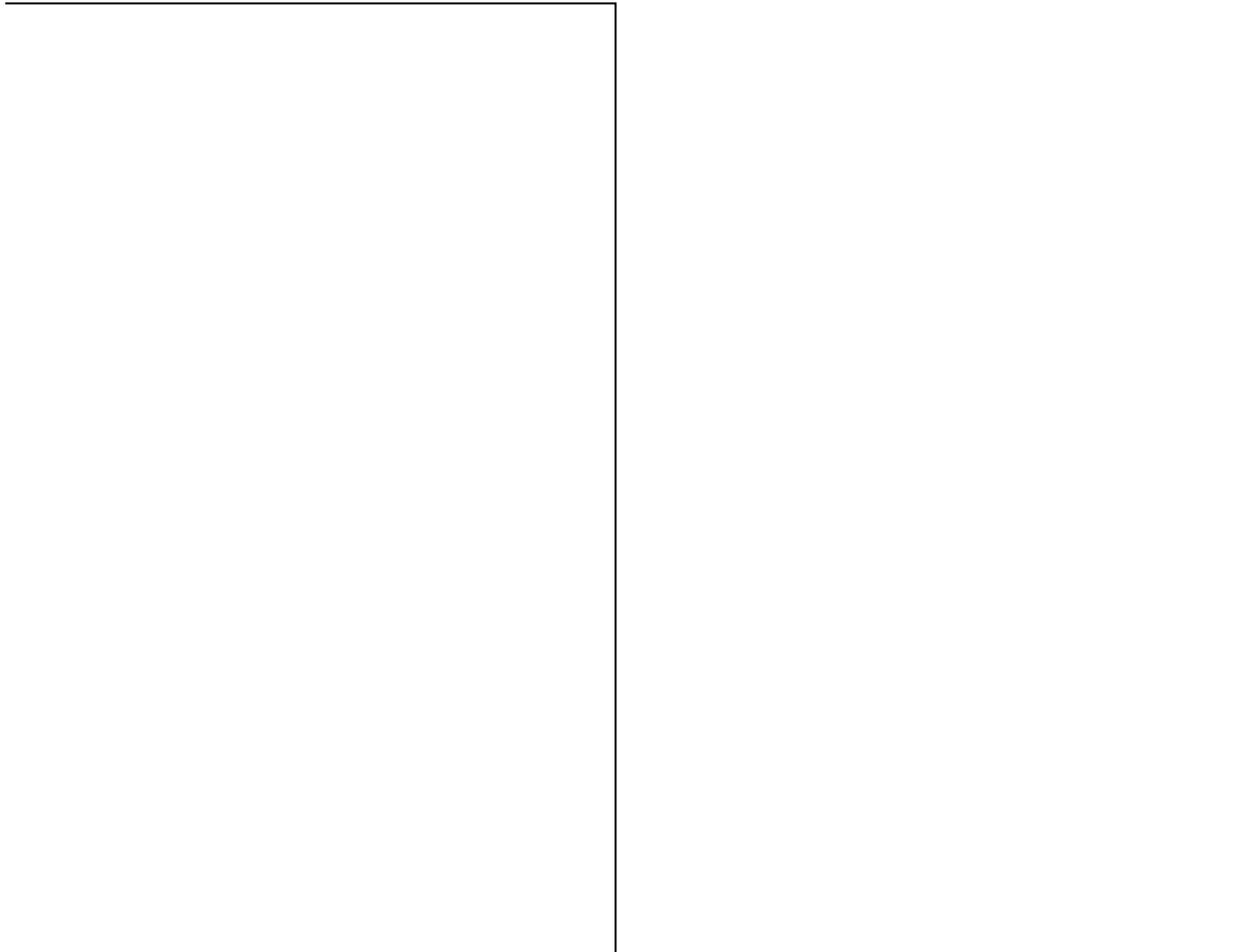
9/ SDIS – CONVENTION

Monsieur le Maire PRESENTE au Conseil municipal la convention proposée par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Il s'agit d'une convention à titre gratuit qui permet à tous services de secours d'avoir un seul et unique document répertoriant les poteaux incendie accessibles aux services d'incendie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après vote avec 13 Pour et 2 Abstentions

ACCEPTE cette convention,
CHARGE le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cette convention.



10/ Travaux Multi accueil

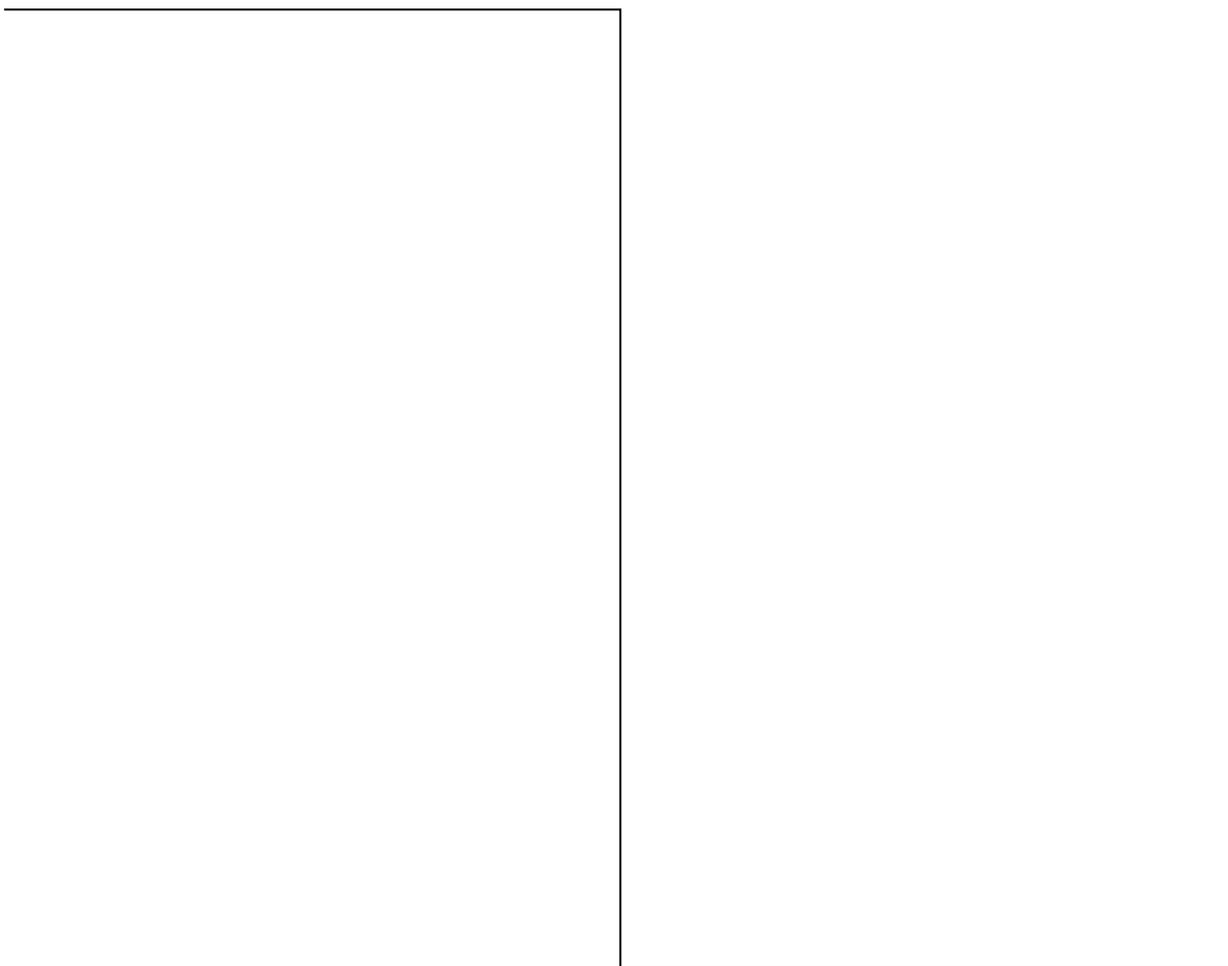
Considérant les travaux à réaliser sur le bâtiment « Multi accueil » comprenant :

- Réalisation d'une pergola d'ombrage en bois douglas brut côté nord.
- Poses de deux groupes extérieurs de climatisation en face ouest.
- Poses d'occultation BSO (brise soleil orientable) sur la façade est.

Une déclaration préalable est nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après vote avec 15 Pour

AUTORISE Monsieur Francis COLIN à signer la demande préalable concernant ces travaux afin de permettre l'instruction du dossier.



COMMUNE DE MONTAUD

11 Plan Local d'urbanisme Intercommunal

Monsieur Hédi SLIM et l'équipe qui a pris en charge le travail de recherche sur les points positifs et les points négatifs du passage au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal DONNE connaissance à l'ensemble de l'équipe les résultats de leur recherche.

Le Conseil municipal,
DECIDE de reporter sa décision à la réunion de mai 2021.

